



Règlement communal - Dudelange

Modification du chapitre VIII du règlement-taxe général : Déchets.

En séance du 30 septembre 2016 le conseil communal de Dudelange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le chapitre VIII du règlement-taxe général : Déchets.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 28 octobre 2016 par décision ministérielle du 7 novembre 2016 et publiée en due forme.

